

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 6 avril, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, Maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Marie-Gentil GOURAUD, Philippe ARNAUD, Rosy CAVARROT, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Laura CRINON, Mathieu ROUGERY, Brigitte LEGROS, Jean-Paul GAUTHE, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

Procurations :

Jean Pierre LARIBE donne procuration à Ghislaine DUBOST,
Jean MAGE donne procuration à Gabriel BARRADE,
Sophie RIOL donne procuration à Brigitte LEGROS.

Absents excusés :

Absents : Sabrina CAREME

Secrétaire de séance : Mathieu ROUGERY

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31mars 2022

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 8 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal :

1/Contrat de maintenance des défibrillateurs

Considérant que la commune est équipée de défibrillateurs et vu la nécessité de procéder annuellement à l'entretien et à la maintenance de ces appareils,

Vu les devis présentés,

Il est décidé de retenir la proposition de l'entreprise AQUICARDIA, ZA Godard, 6 rue du Parc, 33110 Le BOUSCAT, pour un montant annuel de 135 € HT par appareil soit 162.00 € TTC. Le contrat de maintenance est conclu pour 2 défibrillateurs et pour une durée de 48 mois. Un avenant à ce contrat interviendra selon l'acquisition de nouveaux équipements et le coût de la maintenance sera proratisé en fonction de la date d'achat.

2/ Achat d'une bâche pour la serre :

Considérant les besoins et la nécessité d'équiper d'une bâche, la serre utilisée pour les plantations et le fleurissement,

Vu le devis présenté par l'entreprise SARL NAVES-THALER (Tunnels Graffoulière), Lestrade, 19430 REYGADE,

Il est décidé de retenir la proposition de la SARL NAVES-THALER, Lestrade, 19430 REYGADE, pour un montant de 465.00 € HT, soit 558.00 € TTC

DELIBERATIONS :

Participation financière au voyage scolaire organisé par le collège (Paris – Mai 2022) :

Monsieur Guy Schmittzehe, intéressé en tant que parent d'élève, ne prend pas part à cette délibération.

Monsieur le Maire fait part de la demande de participation présentée par le Collège de Beaulieu sur Dordogne pour l'organisation d'un voyage scolaire à Paris du 16 au 18 mai 2022, dans le cadre de leur programme scolaire.

Le coût du voyage s'élève pour chaque famille à environ 289 €, une participation de la commune est demandée par chaque enfant résidant sur la commune, selon la liste fournie par le collège, 9 élèves de notre commune participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire propose une participation à hauteur de 40€/élève, ce qui représenterait une dépense globale de 360 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une participation de 40 € par collégien aux frais d'organisation de ce voyage.

Les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au budget communal 2022.

Vote pour : 17 (14+3 procurations) contre : abstention :

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

Monsieur le Maire rappelle au préalable que depuis 2019 le taux de la taxe foncière bâtie (TFPB) est lissé pour obtenir un taux moyenné (taux cible) de 19.02 % au bout d'une période de 7 ans et que ce même taux intègre désormais le taux de TFPB départemental de 2020 soit 21.35%.

Aussi,

Vu le projet du budget pour l'année 2022,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, émis par le Directeur Départemental des Finances Publiques, il est proposé de voter au titre de l'exercice budgétaire 2022 les taux d'imposition comme indiqués ci-dessous :

- ✓ **Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties** : 40.37% (21.35% : taux départemental 2020 de TFPB + 19.02% : taux communal de TFPB, identique à celui de 2021)
- ✓ **Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 123.64%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- D'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 comme présentés ci-dessus,

Vote pour : 18 (15+3 procurations) contre : abstention

Subventions aux associations – Attributions 2022

Au vu des demandes de subvention présentées par les associations et de la complétude des dossiers de demande, il est proposé de leur attribuer une subvention comme indiqué ci-dessous :

AMIS DE LA BDP DE LA CORREZE	100 €
BRIVEZAC INITIATIVES	800 €
LOISIRS ET GYMNASTIQUE BRIVEZACOISE	300 €
COMITE DES FETES BEAULIEU	12 000 €
COMITE DES FETES BRIVEZAC	300 €
LE CHŒUR DE BEAULIEU - ASSOCIATION CHORALE	600 €
CLUB DE BRIDGE	700 €
SUBA CAUSSE / CLUB DE PLONGEE	300 €
FNACA	200 €
COMITE QUARTIER DE LA CHAPELLE	300 €
D D E N	50 €
PREVENTION ROUTIERE - COMITE DEPARTEMENTAL	100 €
SOCIETE DE CHASSE BEAULIEU	250 €
SOCIETE DE CHASSE BRIVEZAC	250 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CORREZE - FAL	200 €
HARMONIE BEAULIEU VAYRAC	1 000 €
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS CORREZE- ODP	100 €
DONNEURS DE SANG	200 €
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	1 500 €
COMICE AGRICOLE	1 000 €
LES AMIS DE L'ECOLE	300 €
SECOURS CATHOLIQUE	300 €
CLUB RENCONTRE	300 €
TETES BLANCHES IDEES VERTES	300 €
VOITURES ANCIENNES BEAULIEU - BCA	500 €
USB BEAULIEU RUGBY	2 200 €
US BEAULIEU BASKET	1 500 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 200 €
FOYER SOCIO CULTUREL COLLEGE	1 200 €
SPORTIVE ECOLE PRIMAIRE BEAULIEU USEP	1 160 €
FAMILLES RURALES CANTON BEAULIEU	600 €
ECOLE DE MUSIQUE ACCORDS BEAULIEU	1 000 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	4 000 €
MAM - LULU ET COMPAGNIE	300 €
FETE DE LA FRAISE	1 000 €
AAPPMA- PECHE	250 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
RADIO VICOMTÉ	150 €
DIVERS	10 390 €
TOTAL	47 000 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations selon les modalités ci-dessus.

Vote pour :18 (15+3 procurations) contre : abstention :

Budget primitif 2022 – Budget général

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après avoir pris connaissance du détail des subventions versées aux associations,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

BP 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	575 950,00	013	Atténuations de charges	20 000,00
012	Charges de personnel	720 600,00	70	Produits des services	109 600,00
014	Atténuation de produits	1 000,00	73	Impôts et taxes	911 735,36
65	Autres charges gestion courante	157 405,00	74	Dotations et participations	505 830,00
66	Charges financières	38 304,00	75	Autres produits de gestion courante	67 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	77	Produits exceptionnels	5 582,31
68	Dotations aux amortissements et provisions	120 600,00			
022	Charges imprévues	20 709,78			
042	Dépenses d'ordre de fonctionnement	36 794,16	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	748 342,98	R002	Résultat reporté	800 958,25
		2 425 705,92			2 425 705,92

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	81 000,00	13	Subventions d'investissement	377 533,39
21	Immobilisations corporelles	129 959,74	16	Emprunts et dettes assimilées	
23	Immobilisations en cours	825 338,31	10	Dotations Fonds divers Réserves (- 1068)	66 000,00
10	Dotations, fonds divers réserves	0,00	1068	Dotations Fonds divers Réserves	240 074,64
			165	Dépôts et cautionnement reçus	3 500,00
			20	Immobilisations incorporelles	0,00
16	Remboursement d'emprunts	182 000,00	21	Immobilisations corporelles	0,00

165	Dépôts et cautionnement reçus	3 500,00	024	Produits de cession	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 794,16
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
D001	Solde d'exécution reporté (Déficit)	245 447,12	021	Virement de la section de fonctionnement	748 342,98
		1 472 245,17			1 472 245,17

Vote pour :18 (15+3 procurations) contre : abstention :

Budget primitif 2022– Budget Ecolotissement de la Michoune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

ECO LOTISSEMENT LA MICHOUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Article	Contrôle	Intitulé	Observations	Montant	Article	Contrôle	Intitulé	Observations	Montant
6015	011	terrains à aménager	achat de terrains	0,00 €	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles	365 631,03 €
6045	011	études, prestations	maîtrise d'œuvre, géomètre,	0,00 €					
		de service	notaire,		7133	042	variation en cours de	en fin d'année, reprend le total chap. 60 (par C 335...)	
605	011	travaux		0,00 €			production		
608	011	frais accessoires	frais d'acquisitions	0,00 €					
			indemnité propriétaire		71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés (par D 3555)	
	043		commission sur emprunt						
			transfert intérêts emprunt	0,00 €					
71355	042	variation en cours	reprise stock initial	0,00 €	774	77	subvention exceptionnelle	Subvention CD19/DSIL/ Réserve Parlementaire	0,00 €
7133	042	de production	en début d'année (par C 335)						
			<i>Sous-Total (coût de production)</i>	0,00 €					
658	65		reliquat TVA	5,00 €	758	77		reliquat TVA	5,00 €
6522	65	reversement commune		0,00 €	7788				0,00 €

6611	66	intérêts emprunt			796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00 €	
71355	011	variation terrains aménagés	constatation vente de lots (par C 3555)	385 664,80 €						
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	20 033,77 €	
022	022	dépenses imprévues								
				TOTAL	385 669,80 €				TOTAL	385 669,80 €

INVESTISSEMENT

				0,00 €	1641	16	emprunt			
16874	16	dette	remboursement avance commune		1687	16	avance commune		0,00 €	
					3351	040	en cours de prod° - terrains	reprise stock initial		
3351	040	travaux en cours	terrains		3354	040	en cours de prod° - Etudes	reprise stock initial		
3354	040	travaux en cours	études, prest. serv							
3355	040	travaux en cours	travaux		3355	040	en cours de prod° - travaux	idem		
33581	040	travaux en cours	frais accessoires		33581	040	en cours de prod° - frais acces	idem		
33586	040	travaux en cours	frais financiers	0,00 €	33586	040	en cours de prod° - frais financ	idem		
			en fin d'année (par C 7133)							
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	0,00 €	3555	010	terrains aménagés	sortie du stock de lots vendus (par D 71355)	385 664,80 €	
001	001	résultat inv. reporté	déficit	385 664,80 €	001	001	résultat inv. reporté	excédent	0,00 €	
				TOTAL	385 664,80 €				TOTAL	385 664,80 €

Vote pour : 18 (15+3 procurations) contre : abstention :

Budget primitif 2022 – Budget du lotissement du Rétaillou

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

LOTISSEMENT DU RETAILLOU

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Article	Contrôle	Intitulé	Observations	Montant	Article	Contrôle	Intitulé	Observations	Montant
6015	011	terrains à aménager	achat de terrains	0,00 €	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles	122 653,40 €
6045	011	études, prestations	maitrise d'œuvre, géomètre,	0,00 €					
		de service	notaire,		7133	042	variation en cours de	en fin d'année, reprend le	0,00 €
605	011	travaux	voirie, VRD ...				production	total chap. 60 (par C 335...)	
608	011	frais accessoires	frais d'acquisit°						
			indemnité propriétaire		7133	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés	0,00 €
			commission sur emprunt					(par D 3555)	
	043		transfert intérêts emprunt	0,00 €					
7133	042	variation en cours	reprise stock initial	0,00 €	774	77	subvention exceptionnelle	subv. budget principal ou CG	0,00 €
		de production	en début d'année (par C 335)	0,00 €					
			<i>Sous-Total (coût de production)</i>	0,00 €					
658	65		reliquat TVA	5,00 €	758	77		reliquat TVA	5,00 €
6522	65	reversement commune		0,00 €					
6611	66	intérêts emprunt			796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00 €
71355	011	variation terrains aménagés	constatation vente de lots (par C 3555)	122 653,40 €					
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	0,00 €
022	022	dépenses imprévues							
			TOTAL	122 658,40 €				TOTAL	122 658,40 €

INVESTISSEMENT

				0,00 €	1641	16	emprunt		0,00 €
16874	16	dette	remboursement avance commune		1687	16	avance commune		
					3351	040	en cours de prod° - terrains	reprise stock initial	0,00 €
3351	040	travaux en cours	terrains	0,00 €	3354	040	en cours de prod° - Etudes	reprise stock initial	0,00 €
3354	040	travaux en cours	études, prest. serv	0,00 €					

3355	040	travaux en cours	travaux	0,00 €	3355	040	en cours de prod° - travaux	idem	0,00 €
33581	040	travaux en cours	frais accessoires		33581	040	en cours de prod° - frais acces	idem	
33586	040	travaux en cours	frais financiers	0,00 €	33586	040	en cours de prod° - frais financ	idem	
			en fin d'année (par C 7133)						
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	0,00 €	3555	010	terrains aménagés	sortie du stock de lots vendus (par D 71355)	122 653,40 €
001	001	résultat inv. reporté	déficit	122 653,40 €	001	001	résultat inv. reporté	excédent	0,00 €
TOTAL				122 653,40 €	TOTAL				122 653,40 €

Vote pour : 18 (15+3 procurations) contre : abstention :

QUESTIONS DIVERSES :

- **Etude Aménagement « zone Point P » et terrains Goudeau :**
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée des études menées pour le réaménagement de la zone Point P et terrain Goudeau.
- **Plus Beaux Villages de France :**
Dans le cadre de la candidature de la commune au label « Plus Beaux Villages de France », Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Assemblée Générale de l'association aura lieu à Salers du 20 au 22 mai prochain.
- **Le monde associatif :**
Madame Brigitte Legros fait part des difficultés du comité des fêtes dont 2 membres sont démissionnaires. Il s'en suit une discussion sur l'avenir des animations et des festivités à Beaulieu-sur-Dordogne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45